



COD/ML

**Représentation Permanente de la  
Belgique auprès des Nations Unies**

823 United Nations Plaza  
345 East 46<sup>th</sup> Street, 4<sup>th</sup> floor  
New York, NY 10017  
Tel. (212) 378 6300  
Fax (212) 681 7618

S. 2002/1482

RECEIVED

DEC - 6

25299

COD/13161

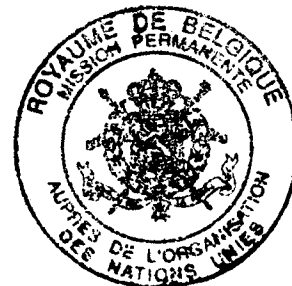
Le Représentant permanent de la Belgique auprès des Nations Unies présente ses compliments au Secrétaire général adjoint aux Affaires juridiques des Nations Unies et, se référant à sa note 1351 du 24 octobre 2002, a l'honneur d'apporter les précisions suivantes relatives à la procédure de nomination suivie pour la candidature du Professeur Bossuyt à une fonction de juge à la Cour pénale internationale.

La procédure de nomination prévue à l'article 36, paragraphe 4, alinéa a), sous-alinéa i) du Statut de Rome (nomination aux plus hautes fonctions judiciaires) diffère en Belgique selon qu'il s'agit de l'une ou de l'autre cour supérieure, à savoir la Cour d'arbitrage ou la Cour de cassation. Le projet de loi de mise en œuvre en droit interne belge des dispositions pertinentes du Statut de la Cour pénale internationale n'étant pas encore adopté, une procédure ad hoc a dû être mise au point. La procédure suivie a assuré la publicité, la transparence et la qualité du processus de sélection (cf. appel aux candidats dans le Moniteur belge du 3 mai 2002).

Le Représentant permanent de la Belgique auprès des Nations Unies saisit cette occasion pour renouveler au Secrétaire général adjoint aux Affaires juridiques des Nations Unies les assurances de sa haute considération.

New York, le 3 décembre 2002.

Monsieur Hans Corell,  
Secrétaire général adjoint aux Affaires juridiques,  
c/o Division de la codification,  
Nations Unies, Bureau S-3460A  
New York



DEC 6